

N° 79/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 juin
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 juin

Objet de la délibération :

ZAE La Louière : Viabilisation d'une parcelle

| Nombre de membres | |
|-----------------------|----|
| - En exercice : | 97 |
| - Présents titulaires | 61 |
| - Absent(e)s : | |
| · Dont suppléé(e)s | 2 |
| · Dont représenté(e)s | 15 |
| · Excusé(e)s : | 8 |
| · Non excusé(e)s : | 12 |
| - Votants | 78 |

| Résultat du vote | |
|------------------|----|
| - Pour : | 78 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 20 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le vingt juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la Saline Royale d'Arc et Senans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Franck COLLINET, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Jean-Michel LIEVREMONT à Claude CURIE, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Daniel PERNIN à Jean-Claude GRENIER, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT, Angèle PRILLARD à Christophe FAIVRE-PIERRET, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE

Procuration

Suppléé(e)s

Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Serge MONNET, Gérard MOUGIN, Laëtitia ROGNON

Absent(e)s

Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Emmanuel CRETIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour faire face à la demande de foncier dans la ZAE La Louière, il est possible de viabiliser une parcelle jusque-là enclavée.

Il s'agit de la parcelle 250 desservie par le chemin 252 qui mènent de la Zone d'Activité la Louière à l'Hôpital-du-Grosbois.

Le montant total de la viabilisation et de l'acquisition de la parcelle et du chemin est de 78711.43 € HT.

La CCLL ayant comme politique économique de ne pas faire de déficit sur ses zones d'activité, et le terrain étant de 2 316 mètres carrés, cela conduirait à vendre le terrain à de potentiels acheteurs au prix coutant, c'est-à-dire 34 € le mètre carré.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique,

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

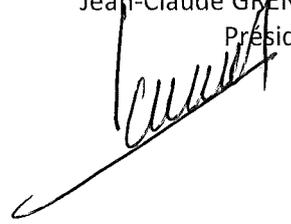
- De valider le devis d'AMO du cabinet PG Conseil d'un montant de 1 860 € HT
- D'autoriser la réalisation des travaux de viabilisation dès l'acquéreur identifié
- D'autoriser la mise en vente au prix de 34 € HT le m²

Fait et délibéré en séance, le 20.06.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', written over a horizontal line.